



## Prévention du cancer du col de l'utérus

Le cancer du col de l'utérus touche près de 3 000 femmes chaque année en France et provoque encore plus de 1 100 décès par an. Priorité de prévention, son dépistage est désormais organisé par un programme national. « Juin Vert » est le mois de mobilisation nationale contre le cancer du col de l'utérus.



Le cancer du col de l'utérus est provoqué par un virus de la famille des papillomavirus humain (HPV) qui se transmet par voie sexuelle. Il existe plusieurs types de HPV, donnant généralement des infections courantes, mais certains sont impliqués dans l'apparition du cancer du col de l'utérus. Le développement se fait sans signe clinique évident.

Pour éviter l'évolution de la maladie, 2 étapes sont nécessaires :

- **La vaccination des jeunes de 11 à 14 ans (filles et garçons)** pour prévenir l'infection par certains papillomavirus, se fait en 2 injections. Le vaccin est remboursable à 65% par l'assurance maladie. **Le vaccin est remboursable à 65 % par l'assurance maladie**

**Jusqu'à 19 ans**, un rattrapage est possible, parlez en avec votre médecin.

- **Le frottis de dépistage chez toutes les femmes de 25 à 65 ans (sauf Guyane à partir 20 ans).**

Il permet de détecter les cellules anormales du col de l'utérus (lésions précancéreuses) et de les traiter avant qu'elles ne se transforment en cancer.

Cet examen est recommandé tous les trois ans, après deux premiers frottis normaux effectués à un an d'intervalle, chez toutes les femmes de 25 à 65 ans (**sauf Guyane à partir 20 ans**) et ce, même après la ménopause, qu'elles aient été vaccinées ou non.

### Le dépistage s'effectue par prélèvement gynécologique :

- > chez un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme,
- > dans les centres d'examens de santé de l'Assurance maladie,
- > à l'hôpital dans le cadre d'une consultation de gynécologie,
- > dans les centres de santé et les centres mutualistes,
- > dans de nombreux centres du planning familial,
- > dans certains laboratoires d'anatomopathologie ou de biologie médicale, sur prescription médicale.

Qu'il y ait eu vaccination ou non, le dépistage régulier par frottis tous les trois ans est indispensable et peut vous sauver la vie.

Si vous n'avez pas réalisé de frottis depuis plus de 3 ans, vous recevrez une invitation vous proposant de participer à la campagne de dépistage organisé.

L'envoi de ces invitations est assuré par les Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC), en charge également de la gestion du dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal.

## EN SAVOIR PLUS

- [Consultez les coordonnées des Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers en métropole et outre-mer](#)

## VOIR AUSSI

- [Consulter la notice de l'Institut National du Cancer \(INCa\)](#)

Dernière mise à jour de l'article : 23/02/2021